

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
du Syndicat **21**

Nombre de membres  
qui se trouvent en  
fonction **21**

Nombre de délégués :  
- présents : 14  
- représentés : 4  
TOTAL **18**

L'an deux mille vingt quatre, le 11 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

### Membres présents :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG</b>	<b>EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</b>	<b>SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE</b>
-	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	-	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
-	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	-
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	M. Denis TURIN

### Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

### Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU COMITE SYNDICAL  
AU PRESIDENT : COMPTE-RENDU DES MARCHES ATTRIBUES ET AVENANTS DEPUIS  
LE PRECEDENT COMITE SYNDICAL**

N° 24-123

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU** sa délibération n° 20-26 du 08 décembre 2020, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l’alinéa 6 de l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** par ailleurs, le dernier alinéa de l’article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l’organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l’organe délibérant* » ;

**prend acte**

des décisions prises, par le Président, depuis le précédent Comité Syndical du 12 juin 2024, dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération n° 20-26 du 08 décembre 2020, à savoir l’attribution des marchés publics et la passation des avenants suivants :

**Marchés publics attribués :**

Type de marché	Objet	Date de notification	Attributaire	Durée	Montant(s) HT
Travaux	Travaux restauration hydromorphologique du Ruisseau d'Albet à La Broque - Lot 2 : Plantations	26/11/2024	SETHY	10 mois	Prix unitaires Estimatif : 55.121,70 €

**Avenants passés :**

Objet du marché	Attributaire	Date de signature de l'avenant	Modification introduite par l'avenant	Montant de l'avenant en HT
Sans objet				

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

*Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024*

*Publié le : 12/12/2024*